

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes, des Affaires générales et du
Règlement, de l'Informatique, contrôle des
communications des membres du Gouvernement et des
dépenses électorales du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

21 MAI 2013

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 21 MAI 2013

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de M. Michel de Lamotte à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « 30 ans de délégation Wallonie-Bruxelles à Québec »	3
1.2	Question de Mme Barbara Trachte à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Plan « Horizon 2022 » en Fédération Wallonie-Bruxelles »	4
1.3	Question de Mme Marianne Saenen à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Ratification de la convention Unidroit sur les biens culturels : état d'avancement » . . .	5
2	Ordre des travaux	7

Présidence de Mme Marianne Saenen, vice-présidente

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15 h.*

Mme la présidente. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Michel de Lamotte à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « 30 ans de délégation Wallonie-Bruxelles à Québec »

M. Michel de Lamotte (cdH). – Voilà trente ans, soit une génération, que la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Québec sont liés par un accord de coopération signé le 3 novembre 1982. Cette année-là, nous avons installé une délégation Wallonie-Bruxelles à Québec, la première de notre communauté à l'étranger.

Depuis lors, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Québec ont conclu une série d'accords et d'ententes. Nos entités ont entretenu d'excellentes relations, riches d'échanges dans de nombreux domaines – scolaire, universitaire, culturel et de la jeunesse. Nos parlements ont également créé des comités mixtes.

Beaucoup de nos étudiants y vont chaque année. Des chercheurs, des enseignants, des entrepreneurs et des artistes se rendent aussi à Québec pour profiter de son excellence et de son caractère novateur dans des domaines importants pour notre développement. En retour, nous accueillons de nombreux Québécois. Depuis 1984, 23 000 jeunes ont franchi le pas dans un sens ou dans l'autre.

Vous-même avez fait le voyage récemment afin d'évaluer le dynamisme des échanges après plus de trente ans de collaboration. Vous avez rencontré la première ministre du Québec, Pauline Marois, avec qui vous avez signé une déclaration commune destinée à renforcer davantage encore les liens entre nos deux territoires.

Quels constats avez-vous tirés de votre séjour? Quels mécanismes la déclaration commune prévoit-elle? En quoi sont-ils susceptibles d'encourager les échanges entre nos deux entités et leurs habitants?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Le Québec est une partie du Canada avec laquelle

nous entretenons des échanges riches et diversifiés, marqués par une volonté de réciprocité.

Cette coopération a été officialisée par la signature d'un accord de coopération en 1982, dont les prémices datent de 1980. C'est un accord de longue durée aux facettes multiples et multilatérales indéniablement profitables aux deux parties. Dès le début de notre coopération internationale, nous avons eu pour partenaire un interlocuteur de choix, René Lévesque.

Ma récente mission poursuivait deux objectifs. J'ai répondu à l'invitation officielle de la nouvelle première ministre du Québec, entrée en fonction au mois de septembre. Elle voulait souligner ces trois décennies de coopération, notamment en évaluant notre accord qui est renouvelé tous les deux ans.

Ma mission de deux jours m'a permis de mesurer l'intensité de cette coopération dans différents domaines.

Sur le plan économique, nous manifestons un intérêt conjoint pour les pôles de compétitivité et avons des échanges sur nos points de divergence et de convergence.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, une expérience originale de coopération triangulaire a été instituée entre l'université de Montréal, l'université libre de Bruxelles et l'université de Genève; il s'agit de la coopération « G3 ».

J'ai eu l'occasion d'assister à la 23e session du comité mixte de coopération interparlementaire entre nos deux parlements ainsi qu'à l'ouverture des débats en présence du ministre québécois des Relations internationales. Je n'oublie pas les échanges constants et fructueux sur la jeunesse, grâce aux programmes mis en place par l'Office Québec-Wallonie-Bruxelles. J'ai eu notamment des discussions très intéressantes avec de jeunes Québécois venus en Belgique francophone ainsi qu'avec des jeunes francophones partis au Québec.

Ma rencontre avec la première ministre et mes entretiens politiques avec les ministres québécois de l'Économie, des Relations internationales et de l'Enseignement supérieur ont confirmé la volonté de poursuivre la coopération. Cette rencontre témoigne aussi de l'esprit de la déclaration commune que j'ai signée avec mon homologue visant à poursuivre dans les prochaines décennies le contrat bilatéral qui nous a jusqu'ici pleinement satisfait.

Concrètement, la prochaine commission mixte devrait travailler en priorité sur des thé-

matiques comme la programmation d'actions conjointes, particulièrement en Afrique, qui représente pour le Québec un nouveau pôle d'intérêt. Dans les relations internationales, le Québec dispose d'un certain nombre d'outils. Pour ce faire, il a besoin de partenaires qui assument avec lui des axes de coopération internationale. Notre expérience en Centrafrique ou sur la côte ouest africaine l'intéresse beaucoup. Les Québécois portent un regard sur cette partie de l'Afrique qui pourra aussi nous être utile dans une logique de collaboration.

Par ailleurs, s'esquissent des possibilités de collaboration entre les réseaux internationaux de Wallonie et de Bruxelles et ceux du Québec. Je pense à WBI, à l'Awex et à l'Apefe. La Belle Province dispose actuellement d'une agence québécoise de solidarité internationale qui tient à la rapprocher de ses organismes qui s'occupent du commerce extérieur. Dans cette optique, le modèle de collaboration entre l'Awex et WBI les intéresse car il va au-delà de la simple dimension économique. Étant donné que nous sommes en quelque sorte des pionniers dans le domaine, ils souhaitent que nous les aidions ; nous avons évidemment accepté.

La vision des Québécois sur le renforcement des collaborations entre les pôles de compétitivité est assez proche de la nôtre pour ce qui est de la mise en grappe. Je pense au secteur de l'aéronautique, qui est important au Québec. J'ai d'ailleurs participé à l'assemblée d'Aéro Montréal qui recevait des personnes de Skywin afin de signer une convention de partenariat bilatéral. Mais je pense aussi au secteur des technologies propres – les *cleantech* – qui intéresse le Canada en général et le Québec en particulier, cette province étant extrêmement dynamique dans ce domaine.

Je leur ai annoncé l'ouverture, sur le e-Campus de Tournai, d'un *Welcome Office* consacré à l'Amérique du Nord. Cette information leur a montré que nous avons dépassé le stade des déclarations d'intention et que nous commençons à installer des outils.

Enfin, nous nous sommes engagés à améliorer la mobilité étudiante, notamment la coopération universitaire. Pour l'instant il existe de nombreux freins. Il est vrai que les étudiants belges francophones et français bénéficient d'un meilleur soutien de leur gouvernement pour traverser l'Atlantique. Par exemple, ils ont droit à une réduction des frais d'inscription dans les universités québécoises. Nous étudierons ce point lors de la commission mixte qui prépare la prochaine programmation.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Monsieur le

ministre-président, je prends acte de vos réponses sur l'avenir de nos relations avec le Québec et sur la manière de stimuler les coopérations entre nos deux régions.

Je retiens l'idée d'une action conjointe avec l'Afrique. Nous ne serons jamais assez nombreux pour démultiplier nos efforts en faveur de ce continent.

1.2 Question de Mme Barbara Trachte à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Plan « Horizon 2022 » en Fédération Wallonie-Bruxelles »

Mme Barbara Trachte (ECOLO). – Je souhaite faire le point avec vous, monsieur le ministre-président, sur le plan « Horizon 2022 » qui entend définir la vision stratégique de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les dix prochaines années et participer ainsi au développement optimal de nos deux régions, notamment en instaurant des synergies avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et son action envers le public.

Ma première question porte sur le calendrier du plan « Horizon 2022 », lancé en janvier 2012, défini en séminaire gouvernemental en septembre, discuté dans les assemblées en novembre. Quelles sont les étapes suivantes ? Quand les différents axes et objectifs seront-ils définis ? Les assemblées parlementaires seront-elles à nouveau consultées ? Quand pouvons-nous attendre l'adoption définitive de ce plan ?

Ensuite, je voudrais y voir un peu plus clair dans les moyens affectés à ce plan. Vu la situation budgétaire difficile de notre Fédération, des marges seront-elles bien dégagées et affectées à ce plan jusqu'en 2022 ? Si oui, quelles marges comptez-vous dégager pour réaliser le plan « Horizon 2022 » ? Selon quelle trajectoire entre sa mise en oeuvre et 2022 ? Entendez-vous décliner ou adapter cette trajectoire selon l'axe et/ou l'objectif visé ?

J'aimerais aussi vous entendre sur la méthodologie. À l'image de ce qui fut fait en d'autres temps – je songe au plan d'action Charte d'avenir de 2003 –, le gouvernement entend-il définir concrètement des tableaux de répartition des moyens budgétaires dégagés et envisagés dans le cadre du plan « Horizon 2022 » ?

Enfin, je voudrais faire un lien entre le plan « Horizon 2022 » et quelques dossiers particulièrement sensibles à Bruxelles, notamment l'enseignement secondaire et supérieur ainsi que l'accueil de la petite enfance. Vous en avez d'ailleurs

vous-même pris toute la mesure en annonçant, par exemple, à l'occasion des fêtes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la création de 16 000 places d'accueil de la petite enfance à l'horizon 2022. Pouvez-vous dès lors me confirmer que cette ambition sera bien intégrée ? En sera-t-il de même pour la lutte contre le décrochage scolaire par la remédiation et la limitation du redoublement ? Qu'en sera-t-il de la réforme de l'enseignement supérieur ?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – En janvier 2012, nous avons décidé de lancer la dynamique « Horizon 2022 » afin de permettre à l'espace fédératif Wallonie-Bruxelles de répondre rapidement à trois nouvelles contraintes : la crise économique telle que nous la connaissons et l'évolution de la crise conjoncturelle vers une crise structurelle, l'incertitude relative à nos fonds structurels et leur évolution, ainsi que la réforme de l'État et la manière dont nous exercerons nos nouvelles compétences.

Notre volonté est de capitaliser sur les effets positifs du premier plan Marshall et du plan Marshall 2.vert. Ils ont généré de nombreux emplois et nous en attendons encore beaucoup de résultats. De l'avis unanime, cette stratégie de redéploiement fonctionne bien et mérite d'être soutenue, amplifiée voire pérennisée.

Pour nous aider à identifier les leviers de développement les plus porteurs, nous avons eu recours à un collège d'experts ainsi qu'à un chargé de mission, la société Roland Berger. Les premiers résultats des travaux des experts ainsi que les premières contributions de l'administration et des partenaires sociaux ont été présentés en septembre 2012, lors du séminaire gouvernemental de Tournai. Sur cette base, un premier document intitulé « Un redéploiement vers une croissance durable, créatrice d'activités et d'emplois de qualité » a été soumis à consultation tandis que se poursuivaient les travaux universitaires en collaboration avec l'administration.

Ces échanges ont abouti à la rédaction de trois rapports. Le premier est celui des experts universitaires. L'administration y a directement contribué en participant aux différents groupes de travail. Le deuxième reprend les éléments issus de la consultation de Roland Berger. Le troisième met en perspective les éléments issus des travaux universitaires et de la phase de consultation et présente des propositions. Sur cette triple base, nous avons rédigé le plan « Horizon 2022 » caractérisé par l'urgence et l'audace.

Ce document est actuellement en discussion au sein de groupes intercabineaux. Il fait l'objet de

réunions thématiques du comité ministériel restreint. Son adoption en première lecture est prévue en juin. Ensuite, nous consulterons rapidement les services du gouvernement : administrations, OIP et instances assimilées. De plus, nous effectuerons un travail d'opérationnalisation par le biais des estimations budgétaires et des étapes prévues. Nous souhaitons pouvoir finaliser ce travail pour l'été.

Les gouvernements devront travailler avec un budget déterminé et avec les leviers budgétaires existants : le plan Marshall 2.vert, le Feder et le budget classique. Il est donc évident qu'il faudra faire des choix dans les différents budgets et fixer des priorités. Dans cet esprit, le plan Marshall 2.vert sera réorienté dès septembre. Nous espérons ainsi passer à une première phase de concrétisation avant la fin de la présente législature.

Pour le reste, les actions identifiées dans le plan constitueront des pistes de réflexion pour prochain gouvernement. Cela dit, vous comprendrez aisément que je ne peux à ce stade débattre de questions de fond comme la logique de l'enseignement secondaire supérieur ou l'accueil de la petite enfance, alors que les discussions sont en cours au niveau gouvernemental. Je me réjouis cependant de votre intérêt pour ces thématiques essentielles et vous confirme que je souhaite que le plan « Horizon 2022 » les aborde de front. J'ai effectivement formulé une proposition très précise à ce sujet dans le document « Horizon 2022 ». Peut-être aurons-nous l'occasion d'en débattre un jour prochain si ce thème se trouve consacré dans le projet du gouvernement ?

Mme Barbara Trachte (ECOLO). – Ma question portait sur la concrétisation du plan. Monsieur le ministre-président, je vous remercie d'avoir fourni un état des lieux et un calendrier des prochaines étapes. Comme vous, j'espère que des sujets aussi importants que l'accueil de la petite enfance, la lutte contre le décrochage et l'échec scolaires et l'accès à l'enseignement supérieur seront effectivement rencontrés dans ce plan. Je vous interrogerai certainement à nouveau dans les mois prochains, au fil des diverses étapes.

(M. Jean-Claude Defossé prend la présidence de la séance.)

1.3 Question de Mme Marianne Saenen à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Ratification de la convention Unidroit sur les biens culturels : état d'avancement »

Mme Marianne Saenen (ECOLO). – Lors d'une précédente séance de commission, nous

avons appris que la convention Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles était sur la table du gouvernement en vue de sa ratification. Je souhaite vous interroger sur l'état d'avancement de la convention Unidroit de 1995 sur la restitution des biens culturels volés ou illicitement exportés. En février 2011, vous me répondiez que le groupe de travail, chargé d'étudier les traités mixtes dans la plate-forme de concertation entre entités fédérale et fédérées consacrée aux questions liées notamment à la restitution de biens culturels, s'était réuni. La discussion avait porté sur la pertinence de commander une étude sur les conséquences dans notre ordre juridique interne de l'application de cette convention. La Communauté flamande opposée à une ratification de cette convention y semblait moins favorable. Vous ajoutiez que la plate-forme allait continuer à examiner la possibilité de ratifier la convention pour tenter de convaincre les autres parties.

Monsieur le ministre-président, j'aimerais connaître l'état d'avancement de la ratification de cette convention. Cette étude a-t-elle finalement pu être commandée ? Pour quelle raison la Communauté flamande refuse-t-elle de ratifier ce texte ? D'autres solutions ont-elles pu être dégagées pour arriver finalement à un consensus ? Enfin, aurons-nous la chance de voir enfin cette convention aboutir sur la table du gouvernement ?

M. Rudy Demotte, ministre-président.
– Comme vous le rappelez, la question du trafic illicite de biens culturels fait l'objet de mon attention depuis de nombreuses années. La convention de l'Unesco de 1970 sur les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exploitation et le transfert de propriété illicite de biens culturels ne prévoit que des demandes de restitution des biens publics. Il fallait donc l'élargir aux biens privés, but de cette convention Unidroit de 1995.

Elle prévoit la possibilité pour les personnes privées d'introduire une demande de restitution dès que ces biens sont couplés à un système de protection du possesseur de bonne foi. En 2009, nous avons déjà pris plusieurs initiatives pour ces ratifications. Dans la foulée de la ratification de la convention de l'Unesco de 1970, la Fédération Wallonie-Bruxelles a saisi la plate-forme permanente de concertation sur les importations, exportations et restitutions de biens culturels de la question de la ratification de la convention Unidroit. Cette plate-forme réunit tous les départements fédéraux concernés (Justice, Douane, Politique scientifique). Considérant le caractère immédiatement applicable des dispositions de la

convention et l'impossibilité de formuler toute réserve ou toute déclaration interprétative, elle avait à l'époque plaidé pour la plus grande prudence.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a demandé l'inscription de la question à l'ordre du jour du groupe de travail « traités mixtes » de la Conférence interministérielle de Politique étrangère (CIPE). Le 3 février 2011, principalement sous l'influence de la Communauté flamande et des services fédéraux de la politique scientifique, le groupe de travail a formellement proposé que soit financée une étude portant sur plusieurs points problématiques précis : les conséquences d'une ratification de la convention Unidroit sur notre législation, le champ d'application matériel, le délai de prescription, la position du secteur des biens héréditaires et commerciaux et la position des pays voisins. Cette étude financée par les deux communautés a bien été réalisée, sous la direction du professeur Frédéric Swennen de l'Université d'Anvers et du professeur Francis Haumont de l'Université catholique de Louvain. La ministre de la Culture et moi-même avons reçu les conclusions en mars dernier.

L'étude analyse quatre pistes : une adhésion en vue de nous conformer purement et simplement à la recommandation du Conseil de l'Europe relative à nos obligations internationales ; la non-adhésion, compte tenu du nombre peu élevé de pays signataires (quarante-trois dont trente-trois avec ratification) et du fait que certaines dispositions sont difficilement applicables en droit belge ; une piste médiane consistant à ne pas adhérer à la convention Unidroit mais à transposer certains de ses éléments dans la convention de l'Unesco de 1970, ce que les Pays-Bas ont fait ; des discussions en cours à l'échelon de la Commission européenne en vue de prendre des mesures pour les demandes de restitution de biens culturels par des personnes privées ; en pratique, il s'agirait d'une extension de la directive européenne 93/7/CE sur les restitutions de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre de l'Union européenne. Ces pistes méritent d'être examinées avec soin. Dans les prochaines semaines, je me concerterai avec Mme Laanan afin de demander à la plate-forme interfédérale de se saisir à nouveau du dossier à la lumière de ces conclusions.

Enfin, je tiens à vous signaler que sur la base de l'accord intervenu entre Wallonie-Bruxelles International (WBI) et l'Unesco sur la mise à disposition de l'organisation d'experts associés, une spécialiste de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été affectée au secrétariat de la convention de 1970 dans la section des traités pour la protection de patrimoines culturels et de la division expressions

culturelles du patrimoine du secteur de la Culture de l'Unesco. Nous disposons donc à présent sur place d'une personne à même de remplir une mission d'expertise pour le bon avancement de ce dossier auquel je demeure particulièrement attentif.

Mme Marianne Saenen (ECOLO). – Monsieur le ministre, j'ignorais que vous aviez reçu les résultats de cette étude en mars 2013. D'où l'intérêt de suivre les dossiers et de poser des questions parlementaires! Je vous remercie pour votre réponse. Je me réjouis de voir le suivi. Est-il possible d'obtenir une copie des résultats de cette étude?

(Mme Marianne Saenen, vice-présidente, reprend la présidence de la séance.)

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions adressées à M. Rudy Demotte, ministre-président, par M. Gilles Mouyard, intitulée « Défédéralisation des allocations familiales » et par M. Michel de Lamotte, intitulée « 10 ans de simplification administrative », sont retirées.

La question adressée à M. Rudy Demotte, ministre-président, par M. Stéphane Hazée, intitulée « Commission de déontologie – État d'avancement », est reportée.

Ceci clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 15 h 30.